

# PLUIE D'ÉTOILES SUR LA CÔTE-D'OR REMISE DE PRIX DU CONCOURS VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS 2012

VENDREDI 26 AVRIL 2013

DOSSIER DE PRESSE

# SOMMAIRE

- ★ Communiqué de presse
- ★ Le concours Villes et Villages étoilés
  - Un concours national
  - Un label qui récompense un éclairage public maîtrisé
- ★ Quelles solutions pour un éclairage public plus respectueux de l'environnement et des hommes ?
  - L'éclairage public : un service apporté aux habitants et aux usagers de la voirie
  - Les nuisances lumineuses, de quoi s'agit-il ?
  - Vers un éclairage plus respectueux de l'environnement et des hommes
- ★ Le SICECO, syndicat intercommunal d'énergies de Côte-d'Or
- ★ La SAB, Société Astronomique de Bourgogne



## Communiqué de Presse

29 avril 20132

### Pluie d'étoiles sur la Côte-d'Or Remise des prix du concours Villes et Villages étoilés

Jacques Jacquenet, Président du Syndicat Intercommunal d'énergies de Côte-d'Or (SICECO), et Eric Chariot, Correspondant de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN) en Côte-d'Or et Président de la Société Astronomique de Bourgogne (SAB), ont remis les prix du Concours Villes et Villages étoilés à 22 des communes adhérentes au SICECO sur les 23 de Côte-d'Or primées en 2012 :

★★★★	Baubigny - Cheuge - Curley - Fussey - Segrois
★★★	Corcelles-les-Citeaux - Lacour d'Arcenay - Magny-les-Aubigny - Poncey-les-Athée - Trugny
★★	Chamblanc - Féney - Labergement-les-Seurre - Reulle-Vergy
★	Alise-Sainte-Reine - Baigneux-les-Juifs - Belleneuve - Brochon - Flammerans - Lanthès - Noiron-sous-Gevrey - Saint Philibert

Encourager et valoriser les actions des communes en faveur de la protection de l'environnement nocturne et du ciel étoilé. Depuis son lancement en 2009 par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN), le concours «Villes et Villages étoilés» encourage les actions des communes en faveur de la protection de l'environnement nocturne et du ciel étoilé. Il favorise l'amélioration du cadre de vie tout en s'inscrivant dans une politique de développement durable alliant économie d'énergie et sauvegarde de la biodiversité des espèces nocturnes.

Le label, de 1 à 5 étoiles, vient récompenser les efforts des communes réalisés en matière de gestion de l'éclairage public : une extinction nocturne partielle ou totale, des illuminations maîtrisées ou encore des sources lumineuses contrôlées.

#### La Côte-d'Or parmi les départements les plus étoilés de France : 22 communes adhérentes au SICECO labellisées !

Pour cette quatrième édition du concours, 216 communes représentant 400 000 habitants dans 60 départements, ont été labellisées au niveau national, contre 88 l'an dernier. En Côte-d'Or, 23 communes sont primées, dont 22 sont adhérentes au SICECO. Baubigny, Cheuge, Curley, Fussey et Segrois obtiennent 4 étoiles pour leur première participation. Lacour d'Arcenay, récompensée en 2010, conserve ses 3 étoiles aux côtés de Corcelles-les-Citeaux, Magny-les-Aubigny et Trugny. Poncey-les-Athée, également labellisée en 2010, a suivi les recommandations de l'ANPCEN et a amélioré considérablement son éclairage public passant de 1 à 3 étoiles. Chamblanc, Féney, Labergement-les-Seurre et Reulle-Vergy décrochent 2 étoiles. Alise-Sainte-Reine, Baigneux-les-Juifs, Belleneuve, Brochon, Flammerans, Lanthès et Saint Philibert rejoignent Noiron-sous-Gevrey, également distinguée en 2011, par l'obtention d'1 étoile.

N'oublions pas de mentionner les communes qui n'étaient pas passées à l'éclairage public permanent. Avant 2009, il y avait environ 250 communes qui pratiquaient déjà la coupure nocturne, avant même que cette pratique ne se démocratise en raison des économies d'énergie et de la réduction des nuisances lumineuses qu'elle engendre. Aujourd'hui, on recense 322 communes qui coupent leur éclairage public la nuit, généralement entre 23h et 5h du matin, soit une vingtaine de plus chaque année.

Contact presse SICECO : Nathalie Blanc - 03 80 50 85 09 - [nblanc@siceco.fr](mailto:nblanc@siceco.fr)  
Contact presse SAB : Eric Chariot - 06 81 79 10 29 - [eric.chariot@wanadoo.fr](mailto:eric.chariot@wanadoo.fr)

Créé en 1947, le SICECO est un établissement public de coopération intercommunale. Il regroupe 665 communes de Côte d'Or qui lui ont délégué l'organisation du service public de distribution d'électricité. Il s'assure ainsi du bon fonctionnement des réseaux électriques, finance et réalise des travaux de renforcement, d'extension et de dissimulation de ces mêmes réseaux. Le Syndicat traite également des problématiques de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables. Les communes adhérentes ont le choix de transférer au SICECO les compétences liées aux missions de service public de distribution de gaz, d'éclairage public, d'enfouissement des réseaux de télécommunication et d'achat d'énergie.

Historiquement co-fondatrice de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel Nocturne (devenue Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes), la SAB tente de plus en plus de sensibiliser les élus et le public à la pollution lumineuse et à ses impacts en terme économique, écologique, sanitaire ou culturel. Elle tente de réunir les différents organismes touchés par le sujet (associations nature, communes, professionnels de l'éclairage, chercheurs, services techniques) lors de tables rondes ou de manifestations comme « le Jour de la Nuit », en octobre. Les arguments convergent de plus en plus pour une réduction ou une meilleure utilisation des éclairages publics, et le discours est de mieux en mieux entendu par les Villes.

# Le concours Villes et Villages étoilés

## Un concours national

Créé en 2009 par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN), le concours «Villes et Villages étoilés» encourage les actions en faveur de la protection de l'environnement nocturne et du ciel étoilé. Gratuit et ouvert à toutes les communes de France, ce concours sensibilise les collectivités locales ainsi que les citoyens à la bonne qualité de l'environnement nocturne, indispensable aux humains et à la biodiversité. Économies d'énergie, diminution des émissions de gaz à effet de serre liées à l'éclairage public et baisse des coûts publics, tels sont les autres objectifs poursuivis à travers ce concours.



## Un label qui récompense un éclairage public maîtrisé

Les communes engagées dans la voie d'un éclairage plus respectueux des hommes et de l'environnement sont récompensées par un label comportant de 1 à 5 étoiles et valable désormais 4 ans (au lieu de 2 ans précédemment). Son attribution dépend de critères portant sur les installations et l'organisation de l'éclairage public, l'aménagement des sources lumineuses dans l'espace et leur temps de fonctionnement. L'ANPCEN souhaite ainsi favoriser la maîtrise des consommations énergétiques, la pratique ou le développement de l'extinction complète ou partielle en cours de nuit, l'optimisation de la direction des émissions de lumières pour en limiter l'impact, l'utilisation de l'éclairage passif, l'absence de mise en lumière du patrimoine naturel et bâti et la suppression des lampes à lumière blanche néfastes pour l'environnement.

Pour participer au concours, chaque commune remplit un questionnaire permettant au jury d'apprécier la qualité de son éclairage public. Les questions portaient essentiellement sur le nombre de points lumineux, la puissance moyenne du parc, les horaires de fonctionnement, l'existence ou non d'une extinction (partielle ou totale), l'utilisation de balisages passifs, la présence ou l'absence de mise en lumière de sites bâtis, la forme des lampadaires mais également la supervision des éclairages publicitaires, commerciaux ou privés, l'existence d'un concours local de maisons illuminées, ou encore la gestion des décorations de fêtes de fin d'année. L'implication des municipalités candidates dans une politique réelle de limitation des nuisances lumineuses est également prise en compte.

Un diplôme est remis à chaque commune labellisée qui peut valoriser ses étoiles sur un panneau standardisé installé à l'entrée de l'agglomération. L'ANPCEN adresse également un courrier personnalisé aux lauréates pour leur annoncer le score obtenu et leur indiquer les axes de progrès envisageables afin de renforcer la qualité de la nuit sur leur territoire.



Le concours « Villes et Villages étoilés » est soutenu par l'Association des Maires de France, le ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et la Fondation de France.



# Quelles solutions pour un éclairage public respectueux de l'environnement et des hommes ?

## L'éclairage public : un service apporté aux habitants et aux usagers de la voirie

Aménager et organiser l'espace public, améliorer l'image de la ville et permettre aux citoyens de voir la nuit en fonction de leurs besoins, telles sont les fonctions de l'éclairage public. Dans ce domaine, le SICECO s'attache à mettre en œuvre les solutions les plus efficaces, en limitant au maximum les impacts négatifs sur l'environnement et les hommes.

## Les nuisances lumineuses, de quoi s'agit-il ?

Quand on parle de nuisances lumineuses, on fait référence au halo lumineux qui est en réalité composé de trois éléments : la luminosité naturelle du ciel provoqué par le rayonnement des sources célestes et par la luminescence de l'atmosphère supérieur, le halo artificiel dû au rayonnement direct des éclairages artificiels publics ou privés, des publicités et des enseignes et celui causé par le rayonnement réfléchi de ces mêmes éclairages. Une optimisation du flux lumineux permet de réduire le halo artificiel direct et réfléchi.

Certaines lumières intrusives ou parasites touchant directement les habitants, la faune ou la flore sont d'autres nuisances lumineuses que l'on doit traiter. Dans la plupart des cas, des actions simples, comme la pose de volets ou la réorientation des appareils permettent de les supprimer ou de les réduire fortement. Il est toujours important d'examiner précisément les installations pour supprimer tout éclairage inutile.

En revanche, certains effets négatifs de la lumière artificielle sont incompressibles comme par exemple la présence de sources lumineuses qui attirent les insectes ou les flux réfléchis vers le ciel. Les inconvénients sont alors à mettre en regard de l'utilité de l'éclairage qui permet tout de même de voir lorsqu'il fait nuit.

## Vers un éclairage plus respectueux de l'environnement et des hommes

Le SICECO encourage ses communes à rénover leur éclairage public afin de réaliser des économies d'énergie, d'optimiser le flux lumineux et de réduire la lumière dirigée vers le ciel pour une meilleure prise en compte de l'environnement nocturne. Les besoins étant différents d'une commune à une autre, le SICECO propose un audit du patrimoine d'éclairage public. Gratuit et réalisé par les techniciens du Syndicat, ce bilan général de l'état des installations permet l'identification des voies d'amélioration ainsi que des gisements d'économies d'énergie et l'élaboration d'un programme d'actions pluriannuel afin de mettre en adéquation les aménagements existants, ou futurs, avec la fonction qu'ils doivent assurer.

Le SICECO peut proposer plusieurs types de solutions (**la décision finale appartenant aux élus municipaux**) afin de réduire au maximum l'impact de l'éclairage public sur l'environnement, selon les installations et le budget des communes :

- ★ Supprimer les points lumineux inutiles
- ★ Rénover les luminaires vétustes par des matériels plus modernes, plus performants et moins énergivores
- ★ Modifier la source lumineuse par une lampe aux performances améliorées ou de puissance inférieure sans intervenir sur le luminaire
- ★ Couper l'éclairage public durant certaines périodes de la nuit
- ★ Moderniser le contrôle de la commande, par exemple, en installant une horloge astronomique qui permet d'allumer et d'éteindre l'éclairage à heures fixes
- ★ Tester de nouvelles technologies : LED, détection de présence, ...

## Le saviez-vous ?

Une directive européenne interdit la commercialisation des ballons fluorescents (lampes à vapeur de mercure) à partir du 13 avril 2015. Le SICECO anticipe cette mesure en supprimant progressivement ce type de luminaire de son parc d'éclairage public.

Récemment, un arrêté est venu encadrer l'illumination nocturne des bâtiments non résidentiels, publics et privés, afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie. Le SICECO et ses communes adhérentes, dans ce domaine, sont plutôt en avance dans la mesure où ils avaient déjà réalisé des actions en ce sens avant la parution de cet arrêté.

*«Les communes ont été sensibilisées à tous les aspects de l'éclairage public, notamment en termes d'économies d'énergie mais aussi en matière de nuisances sur l'environnement. Certaines communes n'ont d'ailleurs jamais laissé fonctionner leur éclairage public toute la nuit.»*

**Bruno Kablitz, Responsable des Services Techniques du SICECO**



# SICECO

## Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte-d'Or

Le SICECO est un établissement public de coopération intercommunale (autorité territoriale) fondé en 1947 et qui regroupe 665 communes en Côte-d'Or.

Propriétaires des réseaux basse et moyenne tension, les communes sont en charge d'organiser la distribution publique d'électricité. En adhérant au Syndicat, elles lui délèguent cette compétence.

Actuellement, en Côte-d'Or, il existe 6 autorités organisatrices de la distribution d'électricité : 2 Syndicats (SICECO (665 communes) et PLOMBIERES LES DIJON (37 communes)), 4 communes autonomes (Chenôve, Dijon, Longvic et Marsannay-la-Côte).

Traditionnellement, le SICECO réalise des travaux d'électrification rurale et permet la desserte en électricité des habitants de Côte-d'Or. Il s'assure du bon fonctionnement des réseaux électriques, finance et réalise des travaux de renforcement, d'extension et de dissimulation de ces mêmes réseaux. Peu à peu les missions du Syndicat se sont étoffées.

Aujourd'hui, il est amené à réfléchir, en concertation avec les communes, sur des problématiques de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Pour les communes qui le souhaitent, le SICECO peut également s'occuper des missions de service public de distribution de gaz, d'éclairage public, d'enfouissement des réseaux de télécommunication (hors travaux électriques) et d'achat d'énergie. Il est habilité à intervenir dans le domaine des communications électroniques.

En ce qui concerne l'éclairage public, le SICECO propose aux communes diverses solutions permettant de mieux maîtriser la facture énergétique et d'adapter le matériel aux justes besoins : coupure nocturne, suppression des points lumineux inutiles, changement de source lumineuse ou rénovation du luminaire. Le Syndicat conduit des essais dans certaines communes pour la modernisation des systèmes de commande de l'éclairage avec la mise en place d'un dispositif d'allumage et d'extinction en fonction de la luminosité. Des installations équipées de ballasts électroniques et des luminaires à LED (diodes électroluminescentes) sont également en cours de test. Concernant les travaux de mise en valeur du patrimoine, le SICECO aide les communes dans le choix des matériels adaptés en puissance et les incite à adopter des plages de fonctionnement très précises pour tous les sites. Grâce à ces propositions, le Syndicat encourage les communes à réduire leur consommation d'énergie et favorise ainsi la diminution des nuisances lumineuses la nuit.



# SAB

## Société Astronomique de Bourgogne

Historiquement co-fondatrice de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel Nocturne (devenue Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes), **la SAB** tente de plus en plus de sensibiliser les élus et le public à la pollution lumineuse et à ses impacts en terme économique, écologique, sanitaire ou culturel. Elle tente de réunir les différents organismes touchés par le sujet (associations nature, communes, professionnels de l'éclairage, chercheurs, services techniques) lors de tables rondes ou de manifestations comme « le Jour de la Nuit », en octobre. Les arguments convergent de plus en plus pour une réduction ou une meilleure utilisation des éclairages publics, et le discours est de mieux en mieux entendu par les Villes.



La nébuleuse d'Orion - © Marc Morisson